



PREAVIS MUNICIPAL 02/2024

Séance du Conseil général du 28 juin 2024

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2023

GESTION

Durant l'année, la Municipalité s'est réunie à 26 reprises pour traiter les différentes tâches qui lui sont assignées.

Les membres de la Municipalité ont participé aux assemblées des diverses associations régionales et intercommunales, à savoir, principalement :

ARAS – Plateforme d'action sociale pour la région Jura-Nord Vaudois

ACRG – Association à buts multiples des communes de la Région de Grandson. Cette association maîtrise la santé et la sécurité au travail, la surveillance des chantiers ainsi que l'approvisionnement de l'eau.

ASIGE – Association Scolaire Intercommunales Grandson et Environs.

Association forestière du 7^e arrondissement

Entente intercommunale de la déchetterie

Association intercommunale pour la collecte de sous-produits animaux (Clos d'équarrissage)

Entente intercommunale pour l'épuration des eaux usées

ORPC Jura-Nord Vaudois

UCV (Union des Communes Vaudoises)

SDIS Sainte-Croix-Pied de la Côte

Nous sommes membres aussi des associations :

AVASAD, ADNV, EHNV, EMS de Corcelles, STRID

POPULATION

Au 31.12.2023 Grandevent comptait une population de 237 habitants.

COMPTES 2023

Les comptes 2023 présentent le résultat suivant :

- des revenus pour un montant de	frs.	955'503.46
- des charges pour un montant de	frs.	958'340.40
- soit un excédent de charges de	frs.	2'836.94

Le budget présentait un excédent de charges de frs. 44'825.00 CHF.

Les commentaires suivants expliquent un certain nombre d'écarts par rapport au budget, que nous avons jugé utile de préciser. Si vous avez d'autres questions, nous y répondrons volontiers.

- 11.3185 Honoraires & prestations de services**
Auparavant, les honoraires et prestations de services étaient séparés. Ces charges englobent notamment les frais de maintenance informatique, la soirée et l'atelier participatif sur l'énergie et le climat, et les honoraires de la fiduciaire.
- 11.352 Participations frais divers communes ACRG**
Participation à l'achat d'une génératrice avec les communes de Fiez, Fontaines et Novalles pour le PRU.
- 16.406 Taxes communales de séjour**
Des propriétaires de résidences secondaires se sont établis en résidence principale.
- 21.4003 Impôts à la source**
Taxation cantonale. Montants soumis à de fortes variations.
- 21.409 Impôts récupérés après défalcation**
Personnes morales.
- 22.452.1 Péréquation - retour**
Difficilement prévisible, car les calculs sont établis par le canton et le montant de la péréquation retour est en outre influencé par le revenu des impôts.
- 31.330 Amortissement du patrimoine financier**
Patrimoine financier entièrement amorti.
- 31.424 Gain comptable sur terrains**
Suppression d'un chemin en herbe.
- 32.314 Frais d'exploitation et transports forestiers**
Au vu du prix du bois, entretien de la forêt réduit au strict minimum.
- 32.452.1 Dépassement thématique**
Comme exposé au point 32.314, l'entretien de la forêt a été réduit au strict minimum. Par conséquent, il n'y a pas de dépassement thématique, car il n'y a pas assez de frais.
- 35.314 Entretien immeubles et fontaines**
Isolation du galetas du collège effectuée en 2024.
- 35.411 Romande Energie - production électricité**
Forte augmentation de la production d'électricité de l'installation photovoltaïque du vieux battoir.
- 42.352 Aménagement du Territoire PGA PACom**
Frais reportés sur 2023 du fait du retard pris. D'autre part, il y a eu plus de frais que prévu du fait que nous avons réalisé une mise à l'enquête complémentaire pour répondre au mieux aux attentes des opposants.
- 42.465 Subvention SDT**
La subvention arrivera en 2024 en raison du retard pris et de la mise à l'enquête complémentaire.
- 43.314 Entretien routes**
Travaux préparatoires pour la réfection des chemins du Champ de la Côte et de Verschez-Grisson (préavis accepté en juin 2023).

- 43.452.1 Dépassement thématique**
Au vu des frais d'entretien des routes, nous bénéficions d'un dépassement thématique.
- 46 Réseau égouts et épuration**
Nous constatons que le compte 46 est déséquilibré. Il devra être rééquilibré, étant donné qu'il s'agit de recettes affectées. Nous conseillons d'adapter les taxes d'épuration afin de pouvoir rééquilibrer ce compte.
- 46.322 Achat d'eau, énergie**
Augmentation du taux hypothécaire.
- 72.351 Participation aux charges cantonales – facture sociale**
Chiffres donnés par le canton, par rapport à la péréquation.
- 81.312 Achat d'eau, énergie**
Très forte augmentation du prix des m³ d'eau fournis par l'ACRG.
- 81.352 Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE)**
Interventions minimales en 2023. Le solde du travail devra être réalisé en 2024.
- 81.435 Vente de l'eau**
Le solde (50%) sera facturé en 2024.
- 81.481 Prélèvement de réserve**
Compte déséquilibré. Nous avons dû prélever 2000.- dans la réserve.

BILAN

Les amortissements obligatoires & complémentaires ont été effectués, pour un montant de 61'400.- CHF.

Le capital de la commune se monte au 31.12.2023 à 208'459.77 CHF

Conclusion

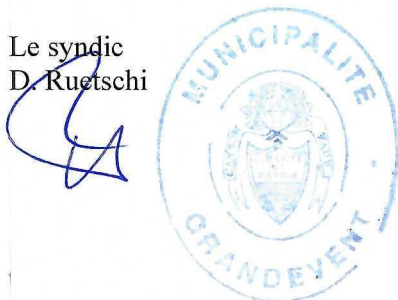
Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil général de Grandevent :

- après avoir entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

d'approuver les comptes 2023 tels que présentés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic
D. Ruetschi



La secrétaire
C. Duchêne Plancherel

Comptes approuvés par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2024.